

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT de
BESANCON

CANTON de
BESANÇON – EST

Commune de **THISE**
N° Code Postal **25220**
Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

**2024-53 Rétrocession
gratuite parcelles European
Homes**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2024

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été publiée le 7 octobre 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le 26 septembre 2024 et que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

L'an deux mille vingt quatre

Le trente

le Conseil Municipal de la commune de THISE s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de septembre.

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FREZE, Mme GUILMAILLE M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme MARCHE, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme RUISSEAUX (pouvoir à M. LABBACI), Mme Paillet (pouvoir à Mme RODRIGUEZ), M. FALLOT (pouvoir à M. FREZE), M. HEQUETTE (pouvoir à M. ALLAIN), Mme GAUTHIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur ALLAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Dans le cadre des études concernant la restauration des berges du ruisseau des Chenevières, il s'est avéré que certaines parcelles n'étaient pas propriétés de la commune mais de la société European Homes – 10-12 Place Vendôme 75001 PARIS (aménageur du lotissement « Les Chenevières » à l'époque).

Il s'agit des parcelles AD 417, AD 419 et AD 360 situées vers la MARPA de Thise (2 rue Maryse Bastié) – rive gauche.

En accord avec la société European Homes, il a été convenu qu'une rétrocession gratuite au profit de la commune soit mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir à titre gratuit les parcelles susmentionnées (les frais de notaire seront à la charge de la commune) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document (notarié et autres) se rapportant à cette opération.

Thise, le 30 septembre 2024
Le Maire, Pascal DERIOT